



Ville de Vaujours

N° 2021/03-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE : 10 mars 2021

PRÉSIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Christiane FRANCOIS LUBIN, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH

ÉTAIENT EXCUSES : José GODINHO DA SILVA, Sylvie LECOQ, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Laurent LHOSTE, Vincent SIEPAIO, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Sonia BOUARICH.

POUVOIRS : José GODINHO DA SILVA donne pouvoir à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Martine FRANCHITTI, Linda AYACHI à Claudine POLIPOWSKI, Adrien BAILLY à Stéphane PAU, Laurent LHOSTE à Hélène RONDEAUX, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Souraya ALIOUET à Chabane MAOUCHE, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH.

SECRETARE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT



Ville de Vaujours

Matière : Personnel
Service émetteur :
Direction des
ressources humaines

Objet : Création de poste au tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU la délibération n°2020/11-04 du 26 novembre 2020 actualisant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la création de poste ci-dessous ainsi que les postes vacants sont susceptibles le cas échéant d'être occupés par un agent contractuel répondant aux fonctions ainsi qu'au niveau de recrutement des postes,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'emplois à temps complet,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à

ARTICLE 1 : DE CREER les emplois permanents :

- Rédacteur territorial à temps complet,
- Huit postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet :
 - Professeur de guitare classique 6 heures 30/ semaine,
 - Professeur de flûte traversière 4 heures 30/semaine,
 - Professeur de trompette 4 heures/semaine,
 - Professeur de batterie 4 heures/semaine,
 - Professeur de piano 5 heures/semaine,
 - Professeur de guitare électrique et basse 4 heures 30/semaine,
 - Professeur de danse classique 7 heures/semaine,
 - Professeur de piano, accompagnement musique de chambre 4h30/semaine,

ARTICLE 2 : DE MODIFIER le tableau des emplois

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 4 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan et à Monsieur le Président du Centre interdépartemental de gestion.

ARTICLE 5 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus



Ville de Vaujours

tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
Le

Et le dépôt en préfecture
Le »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210319-2021-03-08-DE
Date de télétransmission : 19/03/2021
Date de réception préfecture : 19/03/2021